

	<b>Conseil communal de Servion</b> <b>Procès-verbal de la séance</b> <b>du 6 octobre 2025</b> <i>Salle communale, Les Cullayes</i>	
<b>Présidente :</b>	Mme Christine Mueller	
<b>Secrétaire :</b>	Mme Svetlana Antenen	
<b>Scrutatrices :</b>	Mme Rosi Aeschlimann	
	Mme Claire Sarbach	
<b>Ouverture de la séance :</b>	19h30	
<b>Nombre de conseillers :</b>	Assermentés :	47
	Quorum :	24
	Présents :	42
	Absents :	5
	Assermenté en séance :	0
	Majorité de séance :	22

### **Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :**

La présidente souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, aux membres de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi qu'aux représentants de la presse et du public.

#### **1. Accueil des jeunes ayant atteint 18 ans en 2025 et les personnes naturalisées**

La présidente tient à saluer tout particulièrement les personnes naturalisées cette année et celles ayant atteint leur majorité, invitées à assister à cette séance du Conseil communal. Sont présentes :

- Personnes naturalisées : Béatrice Chevrier, Catherine Mullier, Florence Sartorio ;
- Personnes ayant atteint la majorité : Eyan Berger, Evan Mermoud, Elisa Olivetta, Jai Vijay Tiwari.

Au nom de la Municipalité et du Conseil, la présidente s'adresse à ces personnes et rappelle que la participation citoyenne constitue à la fois un droit et un devoir, essentiels au bon fonctionnement de la démocratie. Les jeunes et les nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens suisses sont encouragés à s'engager afin de faire entendre leurs idées et leurs besoins, contribuant ainsi à l'enrichissement de la vie démocratique. Cette implication est

particulièrement importante à l'occasion du prochain renouvellement des autorités communales en 2026.

M. Jérôme Oberson, syndic, remet aux personnes concernées un stylo personnalisé « Servion », symbole de leur nouveau droit de signature. Un apéritif de bienvenue est organisé à la fin de la séance.

## **2. Appel nominal**

Mme Svetlana Antenen, secrétaire du Conseil, procède à l'appel nominal.

Le Conseil compte actuellement 47 membres. Le quorum de 24 membres est atteint et avec 42 membres présents, la majorité de la séance est de 22.

La séance est donc ouverte conformément à l'article 53 du Règlement du Conseil communal.

## **3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **4. Approbation du PV de la séance du 23 juin 2025**

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

## **5. Communications du Bureau du Conseil**

### Démission de M. Patrick Allenbach

La présidente annonce la démission de M. Patrick Allenbach du Conseil communal ainsi que du Bureau du Conseil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Dans sa lettre de démission, M. P. Allenbach explique son départ par son prochain déménagement hors de la commune. Il exprime également sa reconnaissance pour l'expérience enrichissante acquise durant son mandat et pour le travail accompli aux côtés de ses collègues.

La présidente souligne que la liste des « viennent-ensuite » est désormais épuisée.

### Élections communales 2026

La présidente informe l'assemblée qu'une séance d'information destinée aux personnes intéressées à participer aux prochaines élections communales se tiendra le 20 novembre 2025 à 19h00.

Elle encourage toutes les personnes présentes à relayer cette information auprès de leur entourage, en précisant qu'il s'agit d'une rencontre informative et sans engagement.

L'annonce officielle de cette séance sera publiée prochainement dans le tout-ménage. La présidente précise également qu'un flyer d'information concernant les élections communales, préparé par le Canton, est mis à disposition. Elle invite les personnes présentes à s'en servir et à le distribuer autour d'elles.

### Dates importantes 2026

La présidente annonce les dates importantes jusqu'à la fin de législature, le 30 juin 2026 :

- 23 mars 2026 : Conseil communal à Les Cullayes
- 24 juin 2026 : dernier Conseil communal de la législature à Lausanne

### **6. Préavis municipal n° 03-2025 relatif à la création d'un Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et à l'adoption d'un règlement communal lié**

M. Alain Petoud, rapporteur de la Commission ad hoc, présente le rapport.

La Commission, réunie le 23 septembre 2025 en présence de M. François Henry, municipal, et M. Jérôme Oberson, syndic, les remercie pour les informations fournies.

Il est rappelé que le Plan énergie et climat communal (PECC), initié en 2022, vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. La création d'un Fonds y relatif s'inscrit dans le plan d'actions mis en place depuis 2024. Ce Fonds est destiné à financer des projets privés et publics dans les domaines de l'énergie, de la mobilité durable et du développement durable.

Le Fonds sera alimenté par l'indemnité communale liée à l'usage du sol (environ 50'000 fr. par an.), une taxe déjà prélevée via les factures d'électricité.

Un règlement communal encadre l'utilisation de ce Fonds et une Commission consultative citoyenne PECC a été mise en place pour étudier et proposer des subventions pertinentes.

La Commission ad hoc relève les points positifs du projet qu'elle juge innovants : absence de taxe supplémentaire, accès ouvert à l'ensemble des citoyens, directives régulièrement mises à jour par la Municipalité et une approche ouverte et participative grâce à la Commission consultative.

La Commission souligne toutefois que la biodiversité n'est pas explicitement mentionnée dans le préavis, bien qu'elle fasse partie intégrante du PECC. Elle recommande vivement à la Municipalité de la considérer comme un élément essentiel.

M. Richard Sermier, président-rapporteur de la Commission des finances, présente les conclusions du rapport.

La Commission estime que les propositions formulées dans le préavis sont équilibrées, responsables et appropriées à la situation actuelle de la Commune de Servion. Elle recommande en conséquence au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

La présidente ouvre la discussion.

M. Raymond Müller s'interroge sur l'existence d'un éventuel délai imposé par le Canton pour élaborer ce projet.

M. F. Henry répond que tel n'est pas le cas, car la démarche relève de la Commune, qui a décidé en 2022 d'adhérer au programme PECC. Cette décision a conduit au choix de plusieurs actions à mettre en œuvre.

M. R. Müller demande ensuite quel est le rôle de la Commission PECC.

M. François Henry explique que la création d'une commission dédiée à la réalisation du Plan fait partie des actions définies par le PECC et retenue par la Municipalité.

M. Jérôme Berger se réfère à l'article 5, alinéa 3 du Règlement communal relatif à la gestion du Fonds, qui prévoit que la Municipalité établit et tient à jour une directive d'application. Il demande quels types d'activités la Municipalité entend privilégier et s'interroge sur les propositions déjà formulées par la Commission, soulignant que le montant annuel de 50 000 fr. par an paraît limité.

M. F. Henry salue le travail approfondi mené par la Commission et rappelle que quatre domaines prioritaires ont été retenus : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le développement durable et la mobilité durable. La Commission a formulé des propositions pour chacun de ces domaines, ensuite examinées par la Municipalité. Une première directive permettra la mise en œuvre du Fonds à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, avec une marge de flexibilité pour s'adapter en cas d'évolution significative dans le domaine énergétique. Le montant disponible étant effectivement modeste, la Commission siège régulièrement pour optimiser l'affectation des ressources et faire des propositions pertinentes.

M. J. Berger souhaite obtenir quelques exemples concrets d'actions proposées.

M. F. Henry indique que, dans le domaine de la mobilité durable, les mesures validées incluent notamment des subventions pour l'achat de vélos électriques ou classiques et des aides pour l'achat d'abonnements CFF ou Mobilis. Au niveau de l'efficacité énergétique, des aides financeront des audits énergétiques. Pour la biodiversité, les actions envisagées portent sur le remplacement des haies monospécifiques, la perméabilisation des surfaces imperméables et la récupération des eaux pluviales.

M. Lionel de Pontbriand interroge la Municipalité sur les types d'énergies renouvelables envisagés.

M. F. Henry répond qu'il s'agit principalement de l'énergie solaire et du remplacement des chauffages à énergies fossiles par des pompes à chaleur. Toutefois, ces mesures ne font pas partie des subventions du Fonds pour le moment, car elles bénéficient déjà d'un soutien cantonal.

M. Barthélémy Agaësse, membre de la Commission PECC, complète les explications. Il indique que la Commission a longuement discuté de l'affectation des montants disponibles. Étant donné l'existence des subventions cantonales pour la transition énergétique des habitations et le montant limité du Fonds, il a été décidé de concentrer les efforts sur des actions profitant au plus grand nombre des personnes. C'est dans cet esprit que les actions ont été orientées prioritairement vers la mobilité et la biodiversité.

M. R. Müller évoque ensuite la question de l'assainissement des bâtiments publics communaux.

M. F. Henry indique qu'en parallèle du PECC, la Commune a engagé des évaluations énergétiques dans le cadre du Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB Plus). Un préavis y relatif sera mis au vote du Conseil dans les prochains mois.

M. Denys Kaba soulève enfin la question du financement. Compte tenu du fait que le montant de 50'000 fr. était déjà prélevé par le passé, il s'interroge sur l'impact de son transfert vers le Fonds, demandant si cela pouvait entraîner des coupes dans d'autres dépenses.

M. J. Oberson confirme qu'un manque apparaîtra effectivement dans les comptes, mais assure qu'une marge de manœuvre suffisante existe pour absorber cette dépense et maintenir l'équilibre budgétaire.

Plus personne ne demandant la parole la discussion est close et l'Assemblée passe au vote sur les conclusions du préavis.

Le préavis n° 03-2025 est accepté à l'unanimité.

## **7. Préavis municipal n° 04-2025 : Règlement concernant le personnel communal**

La présidente précise que deux versions du préavis ont été envoyées à la suite de la correction de la numérotation et d'une modification de deux articles, 18 et 20, demandée par la Commission ad hoc.

Avant de passer la parole aux Commissions, elle communique deux messages relatifs au préavis.

- M. Philippe Chaubert, conseiller en Ressources Humaines pour la Commune et rédacteur du projet du règlement, se récite et ne votera pas sur cet objet. Il restera toutefois à disposition pour répondre sur demande aux éventuelles questions techniques.
- M. Alexandre Lvet, absent, exprime sa surprise concernant la grille salariale des employés communaux. Il estime que le nombre de classes et les salaires sont insuffisants et regrette que cette occasion n'ait pas été saisie pour mieux valoriser les employés communaux.

François Clot, rapporteur de la Commission ad hoc, présente ensuite le résumé du rapport.

La Commission salue le travail remarquable de M. P. Chaubert et le remercie pour la collaboration constructive.

Le règlement, inspiré de ceux de plusieurs communes (notamment Oron-la-Ville) et du règlement-type de l'État de Vaud, a été présenté aux collaborateurs et validé par le Canton. Actuellement, les 12 collaborateurs disposent de contrats individuels de droit privé. Après l'entrée en vigueur du règlement, le personnel sera soumis au régime du droit public du travail. Le règlement reprend pratiquement tous les éléments des contrats de travail individuels, tout en étant plus complet, structuré, équitable, transparent et clair.

Deux modifications ont été proposées par la Commission, acceptées et intégrées par la Municipalité dans la soumission au vote :

- Article 18 « Activités accessoires » : les alinéas 1 et 2 pour encadrer l'exercice d'activités bénévoles ont été ajustés selon le modèle du règlement cantonal ;
- Article 20 « Dons et autres avantages » : des dons en nature d'une valeur maximale de 150 fr. ont été autorisés, conformément à un compromis entre les pratiques d'autres communes.

Deux corrections orthographiques ont également été apportées à la page 15 et à la dernière page du règlement.

La Commission ad hoc propose au Conseil d'accepter le préavis en adoptant le nouveau règlement et l'échelle des salaires, et de charger la Municipalité de renseigner le Conseil sur les incidences financières dans le cadre du processus budgétaire 2026.

M. R. Sermier, président-rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport. La Commission estime que les propositions formulées dans le préavis sont équilibrées, responsables et appropriées à la situation financière de la Commune de Servion. En conséquence, elle recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La présidente ouvre la discussion.

M. Serge Theintz pose une question concernant le point 3 de l'article 20 du règlement. Il souhaite savoir ce qu'il faut entendre par les termes « *usage social ordinaire* » et « *usage à valeur protocolaire* ».

Le syndic apporte des précisions en donnant deux exemples : un employé de la voirie qui recevant une bouteille de vin en guise de remerciement de la part d'un particulier correspond à un usage social ordinaire, tandis qu'un cadeau offert par le Conseil à un employé pour ses années de service relève d'un usage à valeur protocolaire.

M. S. Theintz demande ensuite ce que signifie la mention « *ne constituant pas un enrichissement personnel* ».

Le syndic lui répond que qu'il n'est pas possible d'anticiper tous les cas particuliers, mais qu'il s'agit des cadeaux de faible valeur, ne pouvant être considérés comme un avantage personnel significatif.

Mme Philippa King Rojo exprime sa surprise quant à la complexité et à la longueur du règlement. Elle indique avoir consacré beaucoup de temps à la lecture de la première version et se dit étonnée d'avoir reçu une seconde dans un délai de deux jours, ce qui ne lui a pas permis d'y accorder toute l'attention nécessaire. Compte tenu du volume et de la technicité du document, elle propose de différer la votation sur son adoption à la prochaine séance du Conseil.

La présidente soumet cette proposition au vote : la majorité du Conseil (avec un refus) décide de maintenir la votation lors de la présente séance.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis 04-2025 sont acceptés à large majorité avec 1 voix contre et 2 abstentions.

La présidente remercie les commissions pour le travail fructueux sur les deux préavis.

## **8. Informations des délégations aux associations intercommunales**

### ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat

Mme Aurélie Guillet, déléguée, relaie les informations communiquées à la séance du 17 septembre 2025.

- Budget 2026

Le budget, élaboré selon la nouvelle norme comptable MCH2, rend la comparaison « poste par poste » avec les années précédentes plus complexe.

Le montant prévisionnel à charge des communes s'élève à 9'878'750 fr., soit une hausse de 3.38% par rapport à 2025, traduisant une stabilisation des coûts après la hausse exceptionnelle de 2024 liée à l'intégration du collège Gustave-Roud.

La part de Servion atteint 1'594'328.97 fr. (contre 1'547'790.13 fr. au budget 2025).

L'augmentation des charges s'explique principalement par l'ajout de bus scolaires, l'anticipation de la hausse du nombre d'élèves (achat de mobilier et études pour des structures provisoires) et la poursuite du déploiement des affichages numériques frontaux (ANF) dans les collèges.

- Communications du Comité de direction

Des problèmes de planification ont été relevés chez le transporteur scolaire ; un horaire corrigé sera mis en place après les vacances d'octobre.

Plusieurs préavis seront présentés dans les mois à venir, notamment concernant l'intégration des éléments modulables, les travaux au collège du Raffort et le projet de transformation des salles de sciences.

Le Comité relève également le faible nombre d'inscriptions aux devoirs surveillés cette année. Enfin, quelques travaux restants au collège Gustave-Roud seront achevés durant les vacances d'octobre.

- Communications du directeur de l'EPS du Jorat, M. Cédric Béguin.

L'établissement, le plus grand du canton, compte 1'834 élèves à cette rentrée, soit 56 de plus que l'an dernier. L'effectif du personnel augmente en conséquence atteignant 220 membres au total. Le Canton mènera une analyse afin d'évaluer les mesures possibles pour soutenir la direction. Malgré la croissance de l'établissement, aucune division en deux entités n'est envisagée pour le moment.

La prochaine séance se tiendra le 3 décembre 2025.

#### AIESFE – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion – Ferlens – Essertes

M. Bernard Burri, délégué, informe qu'il n'y a pas de communication pour le moment.

#### ORPC – Organisation régionale de la protection civile du district Lavaux-Oron

M. Hermann Olivetta, délégué, indique que la prochaine séance aura lieu le jeudi 9 octobre. Il effectuera un compte rendu à la prochaine séance du Conseil.

M. B. Burri, délégué, rappelle que l'Assemblée se tient une fois par an, au mois de mars. Il n'y a donc pas de communication à ce stade.

## **9. Communications de la Municipalité**

### Police des Constructions – Mobilité – Forêts

M. Yves Devaud, municipal, présente trois sujets.

- Swisscom – abandon du projet de construction d'une antenne 5G

Le projet, mis en enquête en 2023, a suscité un grand nombre d'oppositions. À ce jour, il est abandonné par Swisscom, mais un nouveau projet sera certainement envisagé, la couverture actuelle n'étant pas optimale.

M. Y. Devaud présente une photo d'une antenne installée en bas de la route de Les Cullayes à Servion, précisant qu'il s'agit d'une installation temporaire destinée à effectuer des sondages de la structure existante.

- PACom (Plan d'affectation communal)

Le retour préalable du Canton a été reçu, avec des corrections à apporter. Celles-ci ont été effectuées, et une séance avec des représentants de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) est prévue le lendemain pour vérifier leur conformité. La Municipalité espère pouvoir présenter le dossier finalisé à la séance du printemps.

- SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités)

Dans le but d'améliorer la qualité et le développement des zones industrielles, une stratégie de gestion est en cours pour l'ensemble du district. Deux types de zones ont été définis :

- Les ZARs (zones d'activités régionales), de grande importance pour le développement économique diversifié (par ex. Puidoux, Savigny, La Claise-aux-Moines, etc.) ;
- Les ZALs (zones d'activités locales), favorisant la petite industrie et l'artisanat, catégorie à laquelle appartient Servion.

L'enquête, menée dans toutes les communes du district, se terminera le 8 octobre 2025.

### Instruction publique – Affaires sociales – Routes – Parkings – Éclairage public

M. Yves Boand, municipal, fait le point sur l'état d'avancement des travaux routiers ainsi que sur les actualités dans le domaine des affaires sociales.

- Réaménagement du carrefour entre le chemin de la Scierie et la route de Les Cullayes, incluant la prolongation du trottoir, l'installation d'une aide à la traversée et d'un nouvel éclairage public ; construction d'un trottoir le long de la route de Les Cullayes, depuis la route cantonale 636-B-P jusqu'au chemin du Zoo (Préavis 01-2024).

Les préparatifs pour la pose de l'enrobé sur le trottoir sont terminés ; il sera prêt et praticable dans deux semaines. La deuxième phase comprendra le réaménagement du carrefour et le renforcement de l'éclairage public. La fin des travaux est prévue cette année encore.

- Construction d'un cheminement piétonnier en sortie de village, le long de la route Mollie-Margot et le chemin des 3 Communes à Les Cullayes (Préavis 05-2024).

Les fondations sont prêtes ; la pose de l'enrobé est prévue dans les deux prochaines semaines, rendant le trottoir praticable à court terme.

- Réfection de la route du Signal, de la route de Mollie-Margot ainsi que de la route de Montpreveyres à Les Cullayes (Préavis 01-2023 et 02-2023).

Les travaux, comprenant la réalisation des îlots au niveau du giratoire et le réaménagement de la route de Mollie-Margot, doivent être achevés cette année. La pose du tapis final est actuellement suspendue en raison d'un projet de construction des villas dans le secteur.

- Futurs projets

- Réfection de la route du Vieux Collège et du Clos-Joli à Servion : une étude est en cours, et un préavis pourrait être présenté au mois de mars 2026 ;
- Prolongation du trottoir le long de la route de Servion à Les Cullayes ;
- Mise aux normes des arrêts de bus dans les deux villages ;
- Abaissement de la vitesse à 30km/h au chemin de la Scierie à Servion ;
- Abaissement de la vitesse de 80 à 60km/h pour les 150 mètres avant la déchetterie de Servion ;
- Étude des mesures possibles et autorisées pour réduire la vitesse aux endroits clés : un prestataire externe a été mandaté pour analyser la situation et rédiger un rapport de référence, servant de base légale pour la mise en place des futures mesures d'adaptation.

- Réseau APÉRO (Accueil Petite Enfance Réseau Oron)

L'Assemblée s'est tenue le 1 octobre 2025 à Syens, et le budget 2026 a été adopté. Il s'élève à 20'373'300 fr., soit 286 fr. par habitant (contre 280 fr. en 2025). À cela s'ajoutent 20 fr. supplémentaires prélevés sur le fonds de réserve, portant le montant total par habitant à 306 fr.

Le réseau se trouve dans un contexte financier compliqué. Le Canton souhaite réaliser des économies en appliquant des restrictions budgétaires. Concernant la petite enfance, le financement prévu pour le budget 2027 sera réduit de 10'000'000 fr., suivi d'une nouvelle diminution du même montant en 2028. Cela aura un impact sur le fonctionnement du réseau à moyen terme.

À ce jour, 1300 enfants sont accueillis, avec 300 collaborateurs et 28 apprentis.

En 2026, aucune nouvelle structure ne sera créée. Il est prévu de migrer vers un nouveau serveur informatique et de mettre en place un nouveau système comptable compatible avec les normes MCH2.

En termes de répartition des charges, 84% correspondent aux frais du personnel. Du côté des revenus, 42% proviennent des communes, 33% des parents et 20% du Canton.

Selon la projection sur cinq ans, le coût par habitant s'élèvera à 400 fr. en 2030.

Sur les 108 enfants d'âge préscolaire domiciliés en Servion, 50 sont accueillis dans les structures préscolaires. Parmi les 187 enfants de 1P à 6P, 113 sont placés dans les structures parascolaires.

- Réorganisation territoriale des régions d'action sociale

Afin de répondre aux enjeux actuels, notamment le vieillissement de la population et la forte croissance du nombre des jeunes souffrant dans leur santé psychique, le Canton a décidé d'engager une grande réorganisation territoriale visant à faciliter la collaboration et renforcer la gouvernance des acteurs sociaux et médico-sociaux.

Les dix Associations régionales pour actions sociales (ARAS) existantes seront regroupées en sept Établissements régionaux d'actions sociales (ERAS). La mise en place est prévue pour 2027 ou 2028. Servion fera partie de l'ERAS du Centre et de l'Est lausannois (Prilly – Echallens - Est lausannois – Oron-Lavaux).

Aucune agence ne sera fermée, aucun licenciement ne sera effectué et les subventions ne seront pas diminuées.

#### Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

M. J. Oberson, syndic, présente plusieurs sujets d'actualités.

- Remerciements

Le syndic tient à remercier M. F. Henry pour le travail effectué sur son premier préavis et M. P. Chaubert pour le soutien. Il remercie également le Conseil pour l'acceptation des deux préavis ainsi que le Bureau du Conseil pour la gestion des dernières votations, malgré les problèmes techniques rencontrés.

- Contrôle de la vitesse dans la commune

Le syndic revient sur les excès de vitesse dans les villages, point précédemment soulevé par M. Y. Boand. Une séance est prévue le lendemain avec M. Dominique Brun, ancien responsable de la signalisation de l'État de Vaud, afin d'analyser les mesures possibles selon le règlement en vigueur.

- Perturbations dans le service du Car Postal

Plusieurs incidents ont été signalés concernant le service du Car Postal, utilisé notamment par les enfants pour se rendre à l'école, avec des arrêts non desservis ou des modifications de trajet.

La Commune a relayé ces informations à l'Association scolaire intercommunale de Jorat (ASIJ) et contactera également la société Car Postal pour formuler une réclamation.

- Budget 2026 - Transports publics

Pour 2026, la participation de la Commune aux transports publics passera de 172'000 fr. à 210'000 fr.

Cette augmentation est principalement liée aux coûts des études concernant le tram à Lausanne et l'extension des lignes M2 et M3 du métro.

Environ 9'000'000 fr. ont été mis à la charge des communes faisant partie du « Bassin 5 » (Lausanne-Echallens-Oron). Pour Servion, le montant s'élève à 50'000 fr., pour Jorat-Mézières à 100'000 et pour Oron à 200'000 fr.

Les communes de Servion, Oron, Savigny, Forel et Jorat-Mézières, membres de ce groupement, ont rédigé une lettre commune afin de contester la répartition des coûts des études, car ces projets n'amélioreront pas leur desserte locale. En revanche, ces extensions étant des projets d'intérêt cantonal, d'autres régions bénéficieront également de ces infrastructures.

Une réponse à cette requête est désormais attendue.

- Exposition des artistes du Jorat en septembre 2025

Cette exposition, réalisée en collaboration avec Pro Senectute dans le cadre du projet « Actions communautaires », a rencontré un franc succès et attiré de nombreux visiteurs. Le syndic tient à remercier chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à l'organisation de cet événement.

## 10. Questions individuelles et vœux

La présidente rappelle que les questions individuelles et vœux à l'adresse de la Municipalité sont libres. La Municipalité est également libre de répondre dans la séance ou dans la suivante. Ces questions et vœux ne peuvent pas donner lieu à un vote.

M. A. Petoud souhaite savoir si des démarches sont en cours concernant le feu de circulation situé devant le Théâtre Barnabé.

M. Y. Boand confirme que le feu, installé depuis de nombreuses années, présente désormais des dysfonctionnements. Deux offres ont déjà été reçues de la part d'entreprises spécialisées. La Municipalité sollicitera deux autres offres pour pouvoir comparer les propositions et déterminer la meilleure solution à adopter. À noter que le remplacement complet de l'installation représenterait un coût important, estimé à environ 35'000 fr. pour le matériel seul, sans compter les frais de main-d'œuvre. Le dossier est donc en traitement, mais nécessite encore du temps.

Mme P. King Rojo relaie une demande des habitants du quartier du chemin aux Channey à Servion qui constatent régulièrement des dépassements de la limite de vitesse fixée à 30 km/h dans le secteur. Ils jugent pertinent d'ajouter le symbole « 30 » directement sur la chaussée afin de renforcer le rappel de la limitation.

M. Y. Boand informe que la Municipalité dispose déjà des chablon nécessaires pour réaliser elle-même le marquage au sol, sans recourir à une entreprise externe. Il est donc prévu d'effectuer le marquage prochainement.

Mme Corinne Mérat rappelle qu'en 2024 la commune a participé à l'initiative d'extinction de l'éclairage public pendant la nuit du 12 au 13 août et demande si cette action a été renouvelée en 2025.

M. Y. Boand confirme que la commune y a participé que l'extinction de l'éclairage est désormais programmée annuellement. L'information à ce sujet a été publiée dans le tout-ménage ainsi que sur l'application INotis.

Le syndic précise que, même si l'association des bénévoles « *Le Projet Perséides* », à l'origine de l'initiative, n'existe plus, de nombreuses communes ont choisi d'en poursuivre la mise en œuvre.

M. L. de Pontbriand évoque la question d'un éventuel projet d'antenne 5G future. Il rappelle qu'en cas d'un nouveau projet de ce type, il convient de contacter la Direction des ressources et du patrimoine naturels, qui avait déjà participé à la contestation du précédent projet d'antenne 5G avec les auteurs de l'opposition.

La Municipalité en prend note.

M. B. Agaësse exprime un vœu concernant les mesures de lutte contre les excès de vitesse dans les villages qui seront définies par la Commune. Il souhaite que ces mesures soient ciblées uniquement sur les contrevenants et ne pénalisent pas l'ensemble des usagers. Il cite l'exemple d'un ralentisseur de type chicane, qui affecterait l'ensemble du trafic et ne serait pas optimal.

M. Y. Boand estime que cette remarque est pertinente. À ce jour, la commune est équipée de plusieurs radars didactiques installés dans les zones sensibles. Les emplacements des radars installés sur le domaine public étant souvent connus, une autre possibilité serait d'en placer certains sur des propriétés privées avec l'accord des propriétaires. Il cite également l'exemple du passage piéton devant le Théâtre Barnabé, pour lequel des démarches administratives ont été entreprises. Cependant, le Canton a refusé l'installation d'un radar et n'a pas jugé utile celle de feux clignotants.

Le syndic ajoute que la Municipalité informera le Conseil à la suite de ses échanges avec M. D. Brun concernant les différentes possibilités envisageables.

### **Clôture de la séance :**

La séance est levée à 20h53.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le vendredi 12 décembre à 18h00 au Zoo de Servion. La séance sera suivie d'un repas.

Fenêtres de l'Avant : la Municipalité et le Bureau du Conseil souhaitent que le Conseil communal anime une fenêtre.

Marché de Noël du 13 décembre dans la salle de Les Cullayes : le Bureau du Conseil tiendra un stand pour informer le public sur les élections de l'année suivante.

Rendez-vous des commissions ad hoc et finances avec la Municipalité : 10 novembre.

La présidente invite les personnes présentes à partager un apéritif, en l'honneur des jeunes citoyennes et citoyens ainsi que des personnes naturalisées.

La présidente



Christine Mueller



La secrétaire



Svetlana Antenen